

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



MAIRIE D'ERNEVILLE-AUX-BOIS

2 rue du Pont d'Ernecourt
55500 Erneville aux Bois
03 29 78 32 94
mairie.erneville@orange.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Mansuy à Erneville-aux-Bois

Meuse

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie Erneville aux Bois - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de l'église d'Ernecourt !

◆◆ LE PROJET

L'église Saint-Mansuy se trouve au centre du village meusien d'Erneville-aux-Bois, situé entre Bar-le-Duc et Commercy. Construite sur un léger tertre enherbé soutenu par un muret en pierre de taille, elle marque sa présence par sa position proche de la mairie et de la place de la fontaine.

La commune, soucieuse de l'entretien de ses trois églises, va engager une restauration urgente du clocher ainsi que des vitraux de l'église d'Ernecourt.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église d'Ernecourt, sur la commune d'Erneville-aux-Bois, est une église remaniée. Jadis simple annexe de celle de Domrémy-aux-Bois, l'église Saint-Mansuy est attestée depuis le XIIe siècle. Elle est fortifiée à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle. Le chœur pentagonal originel est alors surélevé de presque deux mètres.

Fruit de différents ajouts et remaniements, l'église Saint-Mansuy est un édifice à nef unique, de dimensions modestes et de formes simples. Les parties les plus anciennes - le chœur et la nef - sont de style roman, reconnaissable à la grande sobriété des lignes

architecturales et à la voûte en anse de panier en pierre de taille. Le clocher central, plus tardif, est de style néo-classique. L'intérêt de l'église réside principalement dans son chevet à 5 pans coupés.

◆◆ LA MOBILISATION

La commune d'Erneville aux Bois est une commune associée, composée de trois villages. Ainsi, elle compte aujourd'hui trois églises pour 160 habitants. Face au défi généralisé de l'entretien des églises, la commune a engagé avec la CAUE une réflexion locale sur le devenir de ces édifices toujours prégnants dans la mémoire identitaire du territoire.

Conscients de l'enjeu important pour l'avenir de la préservation de ce patrimoine et de l'attachement des habitants à ces édifices, la commune a à cœur de les valoriser tant dans leur vocation culturelle que culturelle futures (concerts, spectacles, expositions...).

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Montant des travaux | 48 698 € HT |
| Objectif de collecte | 4 000 € |
| Début des travaux | Décembre 2022 |



Crédit photos © Mairie d'Erneville-aux-Bois

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Mansuy à Erneville-aux-Bois

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80799

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Mansuy à Erneville-aux-Bois

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---|---|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 28 € | 51 € | 85 € | 170 € |
| | Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 20 € | 38 € | 63 € | 125 € |
| | Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). | | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 32 € | 60 € | 100 € | 200 € |
| | Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. | | | |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre